

N/Réf : AR-PR-2021-11-04

Le Président,

VU les articles 5 et 6 des statuts ;

VU l'article 8 du règlement intérieur ;

VU la délégation du Conseil d'Administration au Président et à la Trésorière concernant les questions financières, budgétaires et d'assurances ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Président donne pouvoir à Monsieur Pierre DESILETS, Vice-Président chargé des partenariats pour les actions suivantes :

- Ouverture d'un compte bancaire ;
- Souscription à une assurance association « responsabilité civile » et « risques locatifs »

Article 2 :

Le Président donne pouvoir pour une durée de 1 mois à compter du jeudi 4 novembre 2021.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'AJEF, accessible sur : <https://jeuneselusdefrance.fr/home/raa/>

Article 5 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 4 novembre 2021.

Le Président,
Antonin MAHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MAHÉ', written over a horizontal line.